Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260309-2026_03_05-DE

Délibération n°2026-03-05

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
04/03/2026
Date d'affichage :
04/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 9 mars à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absent excusé : Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD)

Secrétaire de séance : Michel PEDRON

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Florence HERVE, conseillère municipale déléguée aux finances, informe le conseil municipal que malheureusement le CFU définitif validé par la DGFIP et le Comptable public n'a pas été transmis à temps par le service de gestion comptable de Saint-Brieuc. En l'absence de ce document, il n'est donc pas possible de voter le CFU.

Elle donne le détail du CFU 2025 de la Commune qui présente un excédent de fonctionnement à hauteur de 387 578,36 € et un excédent d'investissement à hauteur de 46 234,88 €.

Après cette présentation, le conseil municipal prend acte des résultats du compte financier unique 2025 de la commune de Saint-Julien.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Michel PEDRON